

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20.12.01 Convocation du 12.12.2001

Compte rendu affiché le 21 décembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	26

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, M. GONDELAUD, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. MACHURAT, BELLOT.

Absents représentés : Mme WYMANN par M. POINT – Mme MARMONIER par Mme DESVIGNES – Mme BERRA par M. FAURE – Mme ZUILI par Mme GUERIN – M. GOSSET par M. GONDELAUD – Mlle MILLET par M. BELLOT.

Absents excusés : Mme BROSSARD, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances rappelle que par délibération en date du 08.06.1971, le Centre Nautique dispose d'une régie de recettes destinée à faciliter le fonctionnement de l'établissement et à améliorer les conditions d'accès des utilisateurs.

Il propose, pour rendre ladite régie opérationnelle, de la doter en permanence d'un fonds de caisse de **150 Euros**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la régie de recettes créée au Centre Nautique par délibération du 8 juin 1971 et réglementée par l'arrêté n° 14177,
- Décide de porter le montant du fonds de caisse à **150 Euros**,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 décembre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFY

Pour copie conforme,
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 février 2002
- de la publication le 13 février 2002
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 12 février 2002